



NOVEMBRE 2019

Réunion du Conseil municipal du 21 octobre 2019

1) ATTRIBUTION MARCHES - REHABILITATION D'UNE LONGERE EN 2 APPARTEMENTS

Suite à la 2^{ème} consultation, les entreprises suivantes sont retenues pour un montant total HT d'environ 189. 000 € :

Démolition : NONQUE - Gros œuvre : ROMERO - Couverture zinguerie : PEDRON COUVERTURE - Menuiseries aluminium : PENNEÇOT - Plâtrerie-peinture : ROSATI - Revêtements de sols : PASCUAL - Menuiserie bois : PENNEÇOT - Électricité : SONELEC - Plomberie chauffage ventilation : SA-PEDRON.

Les travaux ne débuteront pas avant le mois de janvier 2020.

2) RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE PROMUS- PROMOUVABLES

Dans le cadre des tableaux d'avancement de grades des agents communaux, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par application d'un taux de promotion appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Le ratio promus-promouvables est le pourcentage appliqué au nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade à une date donnée après avis du Comité Technique Paritaire. Ce taux est librement fixé par les assemblées délibérantes et peut varier de 0 et 100 %. Pour la commune de Saulon-la-Chapelle, le conseil municipal décide, sous réserve de l'avis favorable du Comité technique paritaire auprès du Centre de Gestion, d'adopter un ratio de 100 %. Il est rappelé que les décisions d'avancement de grade sont individuelles et qu'elles demeurent de la compétence exclusive du Maire, après avis de la commission administrative paritaire.

3) DESTINATION DES COUPES – AFFOUAGES 2020

Sur proposition de l'agent patrimonial de l'ONF, le conseil municipal approuve l'inscription de certaines parcelles à destination de coupes et d'éclaircies, de ventes et d'affouages. Il fixe le volume maximal estimé des portions à 50 stères

et les délais d'exploitation pour permettre la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses :

- Abattage du taillis et des petites futaies : 15/03/2021
- Vidange du taillis et des petites futaies : 31/10/2021
- Façonnage et vidange des houppiers : 31/10/2021

4) CESSION DE TERRAIN

Le conseil municipal décide à 14 voix pour et 1 voix contre de céder à la société Natilia plusieurs parcelles situées rue du Foyer, pour un montant estimé de 70 000 € HT hors droits d'enregistrement, en vue de la création d'une micro-crèche.

5) QUESTIONS DIVERSES

Point travaux présenté par Gilles GADESKI

- Rue de Moulin : La 1^{ère} phase des travaux d'enfouissement des réseaux est terminée ; il s'en suivra la réception du génie civil pour les télécom. Les tranchées sont provisoirement rebouchées en enrobé à froid.
- Rue du Petit Essart : Pose du 2^{ème} panneau « sens interdit sauf riverains et services » près de l'accès à la salle multi activités. Il est à noter que certains riverains cherchent à empêcher le passage des véhicules non autorisés en jetant des clous sur la chaussée ou en garant leur voiture en travers. La gendarmerie a été prévenue de ces agissements.
Les anciens candélabres ont été remplacés par de nouveaux de couleur gris anthracite fonctionnant à leds.
- Chemin de la Genevrière : En raison du surplus d'enrobé à froid laissé par une entreprise, il est proposé de reboucher quelques trous récurrents.
- Salle des fêtes : Réfection par les employés communaux du devant de la scène qui était détérioré à certains endroits.

- Maison 20 rue du Foyer : Suite aux travaux de réfection de la maison, le SICECO reversera à la commune la somme de 1.146 € correspondant aux certificats d'économie d'énergie.
- Lotissement du Jardin de Claire : Suite aux dernières pluies, quelques habitants se sont plaints auprès de Monsieur le Maire du mauvais état des voies du lotissement. Il est rappelé que le jardin de Claire est un lotissement privé et que pour tous les problèmes concernant les voies de ce lotissement, il faut s'adresser au promoteur. La mairie a pris contact avec ce dernier qui est intervenu le lendemain.
- Parking de la gare : Remplacement des plots de marquage cassés servant à délimiter les places de parking et réfection de la peinture du traçage au sol.
- Terrain de foot : Suite à la visite de la Fédération Française de Foot-ball, pose de main courante derrière les abris des remplaçants.

M. BŒUF indique que le béton désactivé de la 2^{ème} tranche des travaux de la Grande Rue présente de nombreuses fissures. M. GADESKI indique que cela sera notifié dans la réception provisoire des travaux.

- Lotissement des Longchamps :
 1. Budget : M. GADESKI présente le budget prévisionnel pour les années 2019-2032 d'un montant total d'environ 630 000 € nécessaire à l'aménagement du lotissement (tranches pour lesquelles la commune est concernée).
Il est prévu que la vente des terrains communaux pour les programmes de bâtiments collectifs se montera à environ 520.000 €, à laquelle s'ajoutera la vente des autres propriétés communales constituées de lots individuels pour environ 336.000 €.
 2. Nomination des rues : M. GADESKI rappelle que pour la mise en place de la fibre sur la commune, il est nécessaire de nommer les 4 rues qui desserviront le lotissement des Longchamps. Après discussion, le conseil municipal propose les dénominations suivantes : rue du Pré Marigny, rue Croix d'Amont, rue du Poirier d'Argent, rue des Fèves
- Zone de loisirs : Suite à la proposition du cabinet BAFU concernant les travaux de réfection du parking de la zone de loisirs, pour un montant total de 230.000 €, le conseil municipal est favorable à l'exécution de la 1^{ère} tranche des travaux pour un montant estimatif d'environ 50.000 € avec options.

- Projet atelier communal : Deux esquisses sont présentées aux élus sur lesquelles sont implantés l'atelier communal, les jardins familiaux et les vergers conservatoires. Les élus valident la 2^{ème} esquisse.

Point manifestations présenté par Alain BŒUF :

A l'initiative de la communauté de communes, l'inauguration de la salle multi-activités s'est déroulée le 12 octobre.

Les nouvelles recrues du centre de secours seront présentées lors de la cérémonie du 11 novembre.

Le groupe de musique saulonnais "Clem et les compotes" travaille en collaboration avec l'association dijonnaise « Le rire médecin » qui intervient dans les hôpitaux auprès d'enfants malades par le biais de clowns. Ce groupe propose de donner un concert avec participation libre, d'environ 1 h à Saulon le dimanche 8 décembre après-midi. Un goûter sera servi à l'issue du spectacle. L'argent récolté sera reversé à l'association.

Le réveillon du jour de l'an ne sera pas organisé cette année à Saulon-la-Chapelle.

Divers

L'enquête publique du PLU aura lieu du 12 novembre au 17 décembre en mairie. Le commissaire enquêteur tiendra 5 permanences dont les jours et horaires sont affichés dans les panneaux d'affichage et le bulletin communal.

Suite au passage du responsable de La Poste, les nouveaux horaires d'ouverture du bureau de poste applicables à compter du 18 novembre 2019 sont les suivants :

- lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h 30
- jeudi 9 h à 11 h 30
- lundi de 14 h à 17 h 30

Suite à la réunion du CCAS, les colis pour les personnes âgées contenant bons d'achat et friandises sont reconduits. Le repas communal est prévu le samedi 1^{er} février 2020.

Il est décidé de renouveler l'équipement vestimentaire des pompiers pour un budget d'environ 15.000 €.

F. COUPECHOUX fait part de son inquiétude quant à la pérennité du foyer rural suite à la réunion du conseil d'administration. En effet, 7 membres sur 9 sont en fin de mandat et ne vont pas se représenter pour la plupart. En cas de disparition du conseil d'administration, c'est la fédération des foyers ruraux qui devra gérer temporairement les sections et si par la suite, personne ne reprend, une dissolution sera obligatoire.

Attention, arnaques...

Le Centre européen des consommateurs a reçu plusieurs réclamations de consommateurs visant de faux sites administratifs qui proposent d'effectuer, moyennant rémunération, certaines démarches administratives en lieu et place des demandeurs.

Ces sites n'hésitent pas à tromper le consommateur en prenant l'apparence de sites officiels : reproduction à l'identique de la charte graphique du site, usage des couleurs bleu-blanc-rouge, référence à des ministères, référencement en tête des moteurs de recherche.

Certains sites vont plus loin que le simple paiement du service. Les consommateurs doivent rester attentifs et vérifier qu'ils n'ont pas été abonnés, à leur insu, à un service dont ils n'ont pas besoin.



6 CONSEILS PRATIQUES

1
Consulter toujours le site officiel de l'administration française www.service-public.fr qui recense tous les sites de référence en fonction des documents désirés.

2
Se renseigner auprès des sites officiels avant de passer une commande et de donner ses coordonnées bancaires à un professionnel.

3
Consulter les mentions légales du site pour identifier sa nature et son exploitant. Lire attentivement les conditions générales de vente (CGV) qui constituent le contrat liant le professionnel et le consommateur.

4
Vérifier les adresses : les sites officiels de l'administration française se terminent par « .gouv.fr » ou « .fr », jamais par « .gouv.org », « .gouv.com » ou « -gouv ».

5
Sachez que les premiers résultats de recherche ne mettent pas forcément en avant les sites officiels. Le référencement payant est toujours signalé par le mot « annonce ».

6
Vérifier le caractère payant, ou non, de la prestation.



www.economie.gouv.fr/dgccrf



Déclaration des puits domestiques



Depuis le 1/1/2009, tout ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à usage domestique (volume inférieur ou égal à 1000 m³/an) doit obligatoirement être déclaré dans un double objectif de santé publique et de connaissance et de préservation de la ressource en eau souterraine.

Pour cela, l'administré doit remplir un formulaire Cerfa 13837*02 qui sera ensuite à déposer à la mairie, qui remettra un récépissé faisant foi de la déclaration.

L'InterCLE Vouge/Ouche met en place un dispositif pour encourager les citoyens à déclarer ces ouvrages de prélèvement des eaux souterraines sur le périmètre de la nappe de Dijon Sud. Cela concerne 17 communes dont Saulon-la-Chapelle.

Contact : Thilini PASQUWELAGE :

Tél : 03 80 30 76 79 - E-mail : intercle@orange.fr

INVITATION

Commémoration du 101^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918



MAIRIE DE SAULON-LA-CHAPELLE
03.80.79.14.30
WWW.SAULON.FR
accueil.mairie@saulon.fr

Lundi 11 novembre 2019

Départ de la Mairie à 10h45
Saulon-la-Chapelle

Au Monument aux morts

Lecture du message de M. le Président de la République
Dépôt de gerbe, énoncé des Morts pour la France
Chants par la Chorale du Foyer rural et les enfants des écoles



Au cimetière municipal

Dépôt de gerbe

À la salle des fêtes

Présentation des nouveaux Sapeurs Pompiers
Vin d'honneur



Denez, le chant magnétique

Réalisation : Gilbert Carsoux, Laurent Jézéquel
Durée : 52 minutes

« Denez, chanteur à la voix mystérieuse, artiste polymorphe, poète bretonnant, nous emmène au cœur de son univers érudit, ouvert sur le monde, entre chant traditionnel, musiques nouvelles et mysticisme romantique. De nombreux témoignages complètent ce portrait intimiste qui révèle un personnage insolite, émouvant et drôle. »

**Jeudi 21 novembre à 19h,
salle des fêtes de Saulon-la-Chapelle**

A l'issue de la projection, les élèves des écoles de musique de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges vous proposeront une représentation musicale.

Le programme complet sur www.saulon.fr

Clem et les compotes

Spectacle musical au profit de l'association "Le rire médecin"

Entrée libre – dons au profit de l'association

Dimanche 8 décembre – 15 h
suivi d'un goûter pour les enfants
offert par la commune
salle des fêtes - Saulon-la-Chapelle



AGENDA

- 8/11 : salle des fêtes - Assemblée générale du Foyer Rural. Accueil à 19 h et AG à 19 h 30
- 9/11, 10 h : Mairie - Permanence élus - avocat
- 9/11, 20 h 30 – 10/11, 16 h 30 : salle des fêtes - Représentation théâtre TRAC
- 11/11, 10 h 45 : mairie - Commémoration
- 16/11, 20 h 30 : salle des fêtes - Repas FCSC
- 21/11, 19 h : salle des fêtes - Mois du film documentaire
- 7/12, à partir de 8 h : salle des fêtes - Petit déjeuner anglais au profit du Téléthon
- 8/12, 15 h : salle des fêtes - Spectacle caritatif Clem et les Compotes

INFORMATIONS PRATIQUES

Secrétariat de mairie

8 rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Mardi et jeudi : 14h00 – 19h

Mercredi : 9h – 12h


Vendredi : 14h00 – 17h

Tél : 03 80 79 14 30 / Fax : 03 80 79 14 31

accueil.mairie@saulon.fr / www.saulon.fr



Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-saint-Georges

 3 rue Jean Moulin- BP 40029
21701 Nuits st Georges

Tél : 03 80 27 04 70 - Fax : 03 80 23 69 06

Gendarmerie de Gevrey-Chambertin 03 80 51 80 76
Police nationale 17 / Pompiers 18 / Samu 15

Horaires d'ouverture de la déchetterie

du 1er novembre au 31 mars

lundi/mercredi/vendredi : 14h - 17h

samedi : 9h - 12h et 14h - 17h

du 1er avril au 31 octobre

lundi/mercredi/vendredi : 14h - 19h

samedi : 9h - 12h et 14h - 19h